

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre 2004

Questions stratégiques et administratives

FINANCEMENT DE LA CONSERVATION ET DU COMMERCE INTERNATIONAL DURABLE
DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat en application de la décision 12.26. Il tient également compte des informations reçues des Parties en réponse à la décision 12.25.

Contexte

2. La décision 12.26 suivante s'adresse au Secrétariat:

Dans les limites des ressources financières disponibles, le Secrétariat examinera les mécanismes actuels et innovants permettant de financer la conservation des espèces de faune et de flore sauvages, ainsi que le renforcement des capacités des pays en développement et des pays à économie de transition, afin de garantir, entre autres, la mise en œuvre de la Convention au niveau national et le commerce international durable des espèces de faune et de flore sauvages. Dans cet examen, qui se fera en consultant les conventions, les services gouvernementaux et les organismes donateurs et d'assistance, le Secrétariat passera en revue les éléments suivants: fonds d'affectation spéciale pertinents, allocations budgétaires publiques, droits d'utilisation, taxes et amendes, programmes de subsides et d'indemnisation, partenariats avec le secteur privé, aide internationale et autres démarches innovantes pertinentes; il comparera leur utilité et leur potentiel pour la conservation des espèces CITES et le renforcement des capacités des pays en développement et des pays à économie de transition, afin de garantir la mise en œuvre intégrale de la Convention au niveau national. Le Secrétariat présentera son analyse à la 13^e session de la Conférence des Parties.

3. En application de la décision 12.25, les Parties et les observateurs sont "invités à fournir au Secrétariat des informations sur les meilleurs moyens de financer la conservation des espèces de faune et de flore sauvages, ainsi que le renforcement des capacités des pays en développement et des pays à économie de transition". Seules trois Parties ont répondu (Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Uruguay). Aucune réponse n'a été reçue d'observateurs.
4. Comme demandé par le Comité permanent CITES à sa 46^e session (Genève, mars 2002), la Convention sur la diversité biologique (CDB) a été consultée et l'on s'est inspiré de son travail récent sur les ressources financières et les mécanismes pour la conservation de la biodiversité.¹ Des informations tirées de plusieurs examens récents de financiers pour la conservation ont également été utilisées.²

¹ Notamment le rapport de la CDB, *Financial Resources and Mechanism* (Articles 21 et 22), soumis à la CdP7 de la CDB (Kuala Lumpur, 2004).

² Notamment: i) Gutman, P. (ed.), 2003. *From Goodwill to Payments for Environmental Services: A Survey of Financing Options for Sustainable Natural Resource Management in Developing Countries*. WWF, Washington, D.C., USA; ii) Conservation Finance Alliance, 2002. *Mobilizing Funding for Biodiversity Conservation: A User-Friendly Training Guide for Understanding, Selecting et Implementing Conservation Finance Mechanisms* (guide en ligne); iii) Kloss, D., 2002. *Guide to Sustainable Financing of Biodiversity and Protected Areas*. GTZ, Eschborn, Germany; iv) EPA-USA 1999. *A Guidebook of Financial Tools* (guide en ligne).

Besoins financiers pour une application effective de la CITES

5. Les coûts qu'implique une application effective de la CITES sont les suivants:
 - a) Coûts scientifiques et techniques – générés, par exemple, par l'évaluation et le suivi du niveau des populations des espèces, l'analyse des causes de leur déclin, les activités de conservation et de gestion (restauration d'écosystèmes, programmes de réintroduction, programmes d'indemnisation ou d'incitation à l'intention des collectivités rurales en contact avec les espèces réintroduites, programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités, etc.);
 - b) Coûts liés au travail de bureau – pour les Parties, il s'agit des coûts générés par le traitement des demandes de permis et de certificats et leur délivrance, la gestion des informations figurant sur les permis et les certificats délivrés ou annulés, la gestion des registres nationaux, les rapports au Secrétariat, les réponses aux demandes d'informations émanant du Secrétariat et les coûts administratifs liés à l'établissement d'une législation sur le commerce. Pour le Secrétariat, ces coûts sont liés au personnel et à la gestion de son travail, notamment fournir une assistance technique et communiquer avec les Parties, publier et diffuser les inscriptions d'espèces et différents rapports, organiser des ateliers techniques et sur le renforcement des capacités, collaborer avec les autres conventions et organisations, et faire des recommandations aux CdP pour améliorer l'application de la CITES;
 - c) Coûts liés au respect de la Convention et à la lutte contre la fraude – il s'agit des coûts liés à la gestion du personnel, à la formation et à l'équipement du personnel pour le suivi et la lutte contre la fraude, et pour des activités menées en collaboration avec d'autres services tels que la police et les douanes pour faire appliquer les réglementations CITES sur l'exportation et l'importation et poursuivre les contrevenants. Faire fonctionner un système efficace de lutte contre la fraude est l'un des principaux coûts à assumer par les Parties.
6. S'il est impossible de donner un chiffre moyen pour ces coûts, il est évident qu'ils peuvent être considérables – les plus élevés incombant aux pays de production (des pays en développement pour la plupart). C'est particulièrement vrai pour les coûts scientifiques et de lutte contre la fraude, qui sont largement des coûts intérieurs (incombant souvent aux pays de production) alors que les bénéfices résultant de ces dépenses sont mondiaux. Parallèlement, la valeur économique (existence et autres) d'espèces importantes au niveau mondial ne se traduit pas en bénéfices économiques directs pour les pays de production. Cet écart entre les coûts et les bénéfices représente le dilemme économique fondamental de la conservation. L'ampleur des coûts supportés par les pays de production pour honorer leurs engagements vis-à-vis de la CITES nécessite parfois une assistance financière internationale pour compléter les allocations budgétaires des gouvernements, compte tenu, en particulier, des ressources financières souvent limitées des pays en développement qui ont pour priorités d'alléger la pauvreté et de fournir des prestations sociales de base.
7. Cela a été reconnu au Sommet mondiale sur le développement durable (Johannesburg, 2002), qui a déclaré que "l'application plus efficace et cohérente des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et la réalisation, d'ici à 2010, d'une réduction importante des taux actuels de perte de diversité biologique nécessitera de mettre à la disposition des pays en développement des ressources financières et techniques supplémentaires, voire nouvelles". Le Centre européen pour la conservation de la nature a estimé que pour la seule Europe, 7,5 milliards d'EUR supplémentaires seront nécessaires pour atteindre les buts fixés pour 2010. Comme les activités CITES énumérées ci-dessus représentent une partie au moins de ces coûts, il est évident que les coûts mondiaux d'appliquer effectivement la Convention sont importants et qu'il faudra trouver rapidement des ressources financières supplémentaires et des mécanismes pour que les buts fixés pour 2010 soient atteints.
8. Il est reconnu que ces coûts peuvent être en partie contrebalancés par les bénéfices financiers générés par le régime CITES, notamment des recettes générées par les droits liés aux permis ou à l'enregistrement, les taxes et les quotas. Si elles sont destinées aux mesures de conservation, les recettes générées par des instruments financiers peuvent contribuer à récupérer certains bénéfices économiques obtenus par les pays de production du fait du commerce international durable des espèces sauvages.

Banques multilatérales et agences d'aide bilatérales

9. Le niveau de l'aide au développement outremer est en déclin depuis 10 ans, tant en terme réel qu'en pourcentage du produit national brut des pays donateurs (PNB). Toutefois, le niveau de l'aide a augmenté ces deux dernières années et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a annoncé l'an dernier que ses pays membres avaient augmenté leur aide publique au développement (APD) de 4,9% en terme réel de 2001 à 2002. Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, 2002), les pays donateurs se sont engagés à augmenter l'APD. Selon les estimations de l'OCDE et de la Banque mondiale, l'application du Consensus de Monterrey permettrait de réunir en terme réel 31% et un taux de 0,26% du PNB/APD d'ici à 2006 – ce qui est encore nettement inférieur au taux de 0,33% constamment atteint jusqu'en 1992 et à l'APD fixée par l'ONU, de 0,7% du PNB.
10. Les fonds multilatéraux destinés aux pays en développement étaient, jusqu'au début des années 1990, largement fournis par la Banque mondiale. Aujourd'hui, de grandes banques régionales de développement [Banque africaine de développement (AfDB), Banque asiatique de développement (AsDB), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et Banque interaméricaine de développement (IADB)] fournissent ensemble le même niveau de financement que la Banque mondiale. Le niveau de l'assistance multilatérale destinée à la biodiversité fluctue d'année en année en fonction de l'existence de grands projets dans les dossiers des organisations donatrices. En 2002, la Banque mondiale a versé 300 millions d'USD pour financer des projets sur la biodiversité par le biais de ses dossiers réguliers et 250 millions d'USD supplémentaires pour des projets sur la biodiversité par le biais de l'Association internationale pour le développement (pour les pays les plus démunis). Parmi les banques régionales de développement, seules l'AsDB et l'IADB ont d'importants dossiers de projets sur la biodiversité; elles ont versé respectivement 250 et 500 millions d'USD en 2002.
11. L'allocation d'une assistance bilatérale pour la biodiversité varie considérablement d'un pays à l'autre. Selon une publication de 2002 de l'OCDE (*Aid Activities Targeting the Objectives of the Rio Convention 1998-2000*), 19 membres du CAD ont signalé des activités d'aide concernant la biodiversité totalisant près de 3 milliards d'USD sur trois ans, soit une moyenne de 2,7% du total de l'APD bilatérale de ces pays. Ce financement inclut l'appui aux pays en développement dans l'application des trois conventions de Rio: la Convention-cadre sur le changement climatique, la Convention pour lutter contre la désertification et la CDB. L'appui à la CDB était principalement axé sur la protection générale de l'environnement, l'approvisionnement en eau, la sylviculture et l'agriculture.
12. *Avantages et inconvénients.* Parmi les avantages du financement multilatéral, il y a sa large répartition géographique et les montants importants disponibles; parmi les inconvénients, il y a la difficulté d'obtenir des fonds, les conditions inflexibles d'attribution des fonds, et les obligations très sévères d'audit et de soumission de rapports. Le processus d'attribution des prêts par les banques régionales de développement peut être particulièrement bureaucratique et politique. Le financement bilatéral, quant à lui, est généralement moins bureaucratique et plus efficace que le financement multilatéral et sujet à moins de restrictions. D'un autre côté, l'aide bilatérale d'un pays donateur particulier est souvent limitée à certains pays et régions (en raison des moyens et des coûts, des intérêts économiques et politiques, des liens historiques, ou de la proximité géographique) et peut être soumise à conditions (obligation de recourir au personnel ou aux services du pays donateur ou d'utiliser ses marchandises, etc.).
13. *Pertinence pour la CITES.* La part de l'assistance multilatérale pour la biodiversité allant effectivement à l'appui de l'application de la CITES est probablement petite car la plus grande partie des fonds va à la gestion des ressources naturelle (à laquelle, il faut le reconnaître, la CITES contribue), à l'agriculture, au tourisme et autres projets de développement sectoriels. Seule une petite partie est dépensée pour la conservation même des espèces; le montant consacré à un appui direct aux activités de la CITES est négligeable. Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les activités bilatérales touchant à la biodiversité concernent l'application de la CITES mais comme la majorité des projets des donateurs sont axés sur le développement humain, il semble vraisemblable qu'une petite

seulement de l'APD va à l'appui de la conservation des espèces CITES et qu'une part plus petite encore appuie directement les activités CITES.

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

14. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), créé en 1991, aide les pays en développement à financer des projets et des programmes qui protègent l'environnement mondial. Le FEM est aussi un mécanisme qui finance quatre conventions: la CDB, la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques, la Convention des Nations Unies pour lutter contre la désertification, et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Ces conventions donnent de larges orientations stratégiques au Conseil du FEM, qui les traduit en critères de fonctionnement pour les projets du FEM. De plus, le FEM collabore étroitement avec les autres conventions et accords environnementaux: le Protocole de Montréal de la Convention de Vienne relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et les accords internationaux sur l'eau.
15. Le FEM fournit un appui à des projets sur la biodiversité, le changement climatique, les eaux internationales, la dégradation des terres, la couche d'ozone, et les polluants organiques persistants. En 2002 et 2003, ses allocations à la biodiversité ont été de l'ordre de 177 à 285 millions d'USD, avec un cofinancement de 324 à 729 millions d'USD.
16. *Avantages et inconvénients.* Le financement par le FEM, s'il pouvait appuyer l'application de la CITES, aurait de grands avantages – ampleur des fonds alloués, accès du public aux demandes soumises au FEM et au processus de sélection, diversité des institutions financées (gouvernements, ONG et secteur privé) et participation du FEM aux fonds d'affectation spéciale sur la conservation. En revanche, le financement par le FEM a de nombreux inconvénients, notamment la lenteur de la procédure, la complexité du processus d'approbation, et le fait que les fonds du FEM n'appuient que les surcoûts liés à l'obtention de bénéfices mondiaux pour la biodiversité.
17. *Pertinence pour la CITES.* Compte tenu de ce que les projets du FEM liés à la biodiversité couvrent une large gamme de projets de conservation et de développement ainsi que l'assistance technique et les activités de réalisation, l'on peut raisonnablement supposer que la part du financement du FEM alloué à la biodiversité versée directement à l'appui de la conservation des espèces CITES est relativement petite. Il n'y a pas de collaboration formelle ni de mécanisme de financement entre le FEM et la CITES et les activités touchant directement à l'application de la CITES.

L'ONU et les agences internationales de développement et de financement

18. Le financement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est en grande partie assuré par les contributions volontaires versées par les pays donateurs à son Fonds pour l'environnement; des ressources de fonctionnement supplémentaires viennent de fonds d'affectation spéciale, de contributions de contrepartie et du budget ordinaire de l'ONU. La campagne intensive de collecte de fonds des dernières années a permis d'augmenter de manière significative les contributions au Fonds pour l'environnement, dont le budget pour 2002-2003 a été de 120 millions d'USD. Sur ce montant, 7% sont allés à l'appui des conventions internationales sur l'environnement auxquelles le PNUE fournit un secrétariat: la CITES, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, et la CDB.
19. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a subi un déclin des contributions des pays donateurs dans les années 1990 et bien que son budget annuel ordinaire ait augmenté depuis deux ans (670 millions d'USD en 2002), il est encore loin d'atteindre ce qui lui permettrait de remplir son mandat. Le PNUD consacre 16% de ses ressources à l'énergie et à l'environnement.
20. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est financée par ses pays membres; son budget de 2004-2005 est de 749,1 millions d'USD, ce qui couvre le travail technique de base, la coopération et les partenariats, l'information et la politique générale, et la direction et l'administration. La FAO a un mandat axé sur la conservation et l'utilisation durable de la partie de la biodiversité qui est source de produits alimentaires et autres produits agricoles.

21. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est l'organisation internationale qui édicte les règles du commerce entre les pays. L'OMC facilite et administre les accords internationaux sur le commerce, dont la plupart portent sur la libéralisation du commerce – quoique les règles de l'OMC appuient le maintien de certaines barrières commerciales pour, par exemple, protéger les consommateurs ou empêcher la propagation de maladies. L'OMC tire la plus grande partie des recettes de son budget annuel des contributions de ses 147 pays membres. Ces contributions ont été établies selon une formule basée sur leur part dans le commerce international. Son budget de 2004 était de 123 millions d'USD.
22. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) est le point focal des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement et des questions interconnectées des domaines suivants: finances, technologie, investissements et développement durable. La CNUCED a un budget annuel de quelque 67 millions d'USD – 45 millions d'USD du budget ordinaire de l'ONU et 22 millions d'USD de ressources extrabudgétaires.
23. *Avantages et inconvénients.* Le financement par les agences de l'ONU a les mêmes avantages et inconvénients que celui des banques multilatérales indiqué ci-dessus.
24. *Pertinence pour la CITES.* Le PNUE s'appuie sur ses connaissances scientifiques et techniques pour faciliter l'application effective de la CITES et des autres conventions mondiales et régionales sur l'environnement qu'il administre. Parmi les activités récentes du PNUE concernant la CITES, on peut citer l'harmonisation des rapports nationaux, le projet pour la survie des grands singes (GRASP), l'organisation d'un atelier de spécialistes pour promouvoir la coopération et la synergie entre la CITES et la CDB, la formation de douaniers conduite conjointement par les Secrétariats de la CITES et du Protocole de Montréal, des activités avec Interpol, l'Organisation maritime internationale et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, des activités concernant les récifs coralliens et la conservation du tigre, le renforcement des capacités, des informations à l'appui des conventions par son Groupe d'information sur les Conventions, un appui à l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages, le développement de lignes directrices sur la lutte contre la fraude et le respect des accords multilatéraux sur l'environnemental (AME), en plus de son appui aux questions administratives de la CITES telles que le recrutement de membres du personnel, la comptabilité et la gestion financière.
25. Contrairement au PNUE, le PNUD n'a pas d'accord de coopération avec la CITES. Le PNUD fournit aux pays en développement des avis sur les orientations et le renforcement des capacités institutionnelles sur des questions de conservation; quelques-unes des activités environnementales comportent des éléments à l'appui de l'application de la CITES.
26. L'établissement d'un protocole d'accord formel entre la CITES et la FAO est en bonne voie.
27. L'OMC a accordé au Secrétariat CITES le statut d'observateur à son Comité du commerce et de l'environnement (CCE) qui consulte régulièrement le Secrétariat sur des questions de réglementations du commerce des espèces sauvages. Cependant, la CITES (et les autres AME) n'ont pas encore le statut d'observateur dans le processus de négociation du CCE à Doha (session spéciale du CCE ou SSCCE), qui traite de la relation entre les règles actuelles de l'OMC et les obligations commerciales propres aux AME. Compte tenu de la place centrale du commerce des espèces sauvages dans ces négociations, la CITES a accepté des invitations de la SSCCE à une participation *ad hoc* aux négociations de Doha et a cherché à resserrer les liens avec l'OMC pour expliquer les mandats distincts des deux organisations pour la réglementation du commerce des espèces sauvages.

Fondations internationales privées et organisations non gouvernementales (ONG)

28. D'après un rapport de 2003 de la Banque mondiale sur le développement financier mondial, les montants attribués par des fondations philanthropiques et des ONG sont passés de plus de 6 milliards d'USD de 1995 à 10 milliards d'USD en 2001 – soit plus d'un sixième de l'aide publique.³ La plupart de ces subventions sont versées par des fondations et des ONG des Etats-Unis d'Amérique. Certaines ONG ont un budget bien supérieur à celui d'agences gouvernementales de

³ Banque mondiale, 2004. *Global Development Finance 2004: Harnessing Cyclical Gains for Development.*

conservation: Une ONG américaine, *Nature Conservancy*, par exemple, avait un budget de plus de 700 millions d'USD en 2001.

29. Les fondations philanthropiques sont des ONG, sans but lucratif, établies par des personnes riches, des groupes ou des sociétés, pour accorder des subventions à des organisations caritatives. Les fondations sont gérées par leurs propres gérants ou directeurs. Un certain nombre d'entre elles attribuent des fonds pour la conservation de l'environnement au niveau international. On peut citer *David and Lucile Packard Foundation*, *MacArthur Foundation*, *Pew Charitable Trusts*, *Rockefeller Foundation*, *Ford Foundation* et *Shell Foundation*. Le Secrétariat de la CDB est une bonne source d'informations sur les programmes de financement pour la biodiversité mis en place par des fondations et des ONG (consulter <http://www.biodiv.org/financial/sources.asp>).
30. La Fondation des Nations Unies (FNU) est un exemple de fondation philanthropique; elle a été établie en 1997 grâce à un don d'un milliard d'USD d'un homme d'affaires et philanthrope américain. La FNU appuie les agences de l'ONU, les fonds et les programmes de terrain pour la santé des enfants, l'environnement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme, ainsi que les questions relatives aux femmes et à la population. La FNU met l'accent sur la cause environnementale dans deux domaines: l'énergie durable et le changement climatique, et la conservation de la biodiversité. Le Conseil de direction de la FNU a fixé la biodiversité comme priorité environnementale et prévoyait de lui allouer un minimum de 30 millions d'USD sur deux ans, en 2000 et 2003, en mettant l'accent sur la biodiversité dans les sites du Patrimoine mondial et sur les récifs coralliens.
31. Les autres ONG internationales diffèrent des fondations philanthropiques en ce qu'elles réunissent des fonds pour réaliser leurs programmes et les allouent donc en général à la réalisation de leurs propres projets. Ces projets peuvent être axés sur l'aide aux Parties dans l'application de la CITES.
32. *Avantages et inconvénients.* Les avantages du financement par des fondations privées sont une procédure de demande relativement claire et une comptabilité simple des subventions. Le financement par les fondations est une bonne source de recettes pour les activités initiales ou pour des projets courts (un à trois ans), bien spécifiques. D'un autre côté, ce type de financement n'est généralement pas disponible pour les dépenses administratives et les coûts de gestion généraux récurrents. En outre, ce financement donne lieu à une compétition farouche et il est souvent difficile à ceux qui soumettent leur première demande d'établir les liens nécessaires avec une fondation pour obtenir des fonds. Le financement émanant d'autres ONG internationales représente des montants plus modestes que ceux attribués par les fondations, aussi les ONG préfèrent-elle être des partenaires actifs dans un projet plutôt qu'une simple source de fonds.
33. *Pertinence pour la CITES.* La plupart des grandes fondations privées ayant des programmes sur la biodiversité figurent sur la liste CITES des donateurs approuvés pour le financement des projets spéciaux et des activités de la CITES, de même que plusieurs grandes ONG internationales sur la biodiversité. Peu d'entre elles donnent effectivement des fonds pour des projets par le biais du fonds d'affectation spéciale CITES mais les fondations et les ONG qui appuient les activités CITES donnent d'ordinaire de 2000 à 20.000 USD par an pour des projets particuliers, tels que des études sur le commerce ou l'état de certaines espèces, le renforcement de la lutte contre le braconnage dans des pays particuliers, des ateliers de formation, ou le parrainage de délégués pour participer aux sessions de la CdP. Les ONG contribuent en général à l'application de la CITES en publiant des études sur le commerce, en appuyant les initiatives de renforcement des capacités, en menant des enquêtes sur le commerce illicite et en fournissant une assistance et des avis techniques.

Partenariats entre le secteur public et le secteur privé

34. Les partenariats entre des organismes du secteur public et des organisations ou sociétés du secteur privé pour la conservation interviennent au niveau international ou national. Les contrats de partenariat peuvent impliquer un partenaire privé pour le financement, la construction, le fonctionnement, la gestion ou la propriété d'installations ou de services de conservation. Une disposition courante de partenariat consiste à accorder à un partenaire privé une concession temporaire pour la gestion forestière ou la gestion d'une aire protégée. Les plans de privatisation vont plus loin en donnant un contrôle total au partenaire privé sur l'installation ou le service. La privatisation a été utilisée pour des services environnementaux tels que l'approvisionnement en eau

ou la gestion des déchets et pour la conservation d'habitats ou d'écosystèmes mais elle a rarement été utilisée pour des programmes de conservation d'espèces particulières. *Partnership for Action Against Wildlife Crime* est un organisme multiagences qui comprend des représentants de toutes les organisations impliquées au Royaume-Uni dans la lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages; il donne à des organisations statutaires et à des ONG l'occasion de travailler ensemble. Son principal objectif est de promouvoir la lutte contre la fraude à la législation sur la conservation des espèces sauvages, en particulier en appuyant les réseaux de policiers et de douaniers chargés des espèces en danger.

35. *Avantages et inconvénients.* Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé utilisent les ressources du secteur privé pour alléger le fardeau financier des gouvernements. Ils peuvent aussi permettre des économies importantes et l'amélioration de la qualité. D'un autre côté, du fait des partenariats, les organismes du secteur privé peuvent perdre en partie le contrôle des fonds aussi des mesures de sauvegarde devraient-elles être mises en place pour veiller à ce que des comptes soient rendus et que les normes et réglementations environnementales soient respectées. Localement, les gouvernements n'ont pas toujours le pouvoir d'établir des partenariats.
36. *Pertinence pour la CITES.* Les partenariats ont été utilisés avec succès dans le domaine de la gestion de la conservation, y compris la gestion ou le rétablissements des habitats, la réintroduction d'espèces sauvages, et la lutte contre la fraude à la législation sur la conservation des espèces sauvages et aux réglementations sur l'utilisation illégale des ressources. L'on ignore si les partenariats ont été établis entre secteurs public et privé pour réguler un commerce limité ou récupérer des amendes et imposer des sanctions à ceux qui violent les réglementations sur le commerce. Le rôle potentiel de ces partenariats à l'appui de l'application de la CITES mérite une étude plus approfondie pour déceler les meilleures pratiques et lignes directrices.

Instruments et mécanismes financiers internationaux

Les fonds d'investissement pour la biodiversité

37. Les fonds de capital-risque pour la biodiversité ont été conçus pour répondre aux besoins particuliers des entreprises à haut risque axées sur la biodiversité. Ces fonds sont fondés sur un abaissement innovant de la barrière de risque et la reconnaissance accrue de la valeur économique de la biodiversité. *Terra Capital, Fondo EcoEmpresas* et *Triodos Bank Venture Capital Fund* sont des exemples de tels fonds. Certains fonctionnent bien alors que d'autres ont peu de succès.
38. *Avantages et inconvénients.* Les fonds d'investissement pour la biodiversité comblent un vide important dans la mise à disposition d'un capital-risque pour les entreprises émergentes s'intéressant à la biodiversité. Quoiqu'il en soit, ces fonds ont jusqu'à présent peu réussi et ne peuvent pas être gérés sur une base purement commerciale. Ils sont en général à petite échelle et génèrent des coûts élevés pour construire la capacité des entreprises sur la biodiversité et intégrer les objectifs environnementaux et commerciaux. Dans certains cas, les surcoûts des fonds sont partiellement couverts par le FEM.
39. *Pertinence pour la CITES.* Ces fonds peuvent appuyer les entreprises s'occupant de biodiversité impliquées dans le commerce international durable des spécimens d'espèces CITES ou dans des activités de conservation, par le biais de partenariats entre secteurs public et privé. L'on ignore si des fonds ont été investis dans ce type d'entreprises.

Echanges dettes/nature

40. Dans les échanges dettes/nature (EDN), la dette d'un pays en développement ou une société commerciale privée peut être renégociée avec le créancier pour financer la conservation de la biodiversité. Ces échanges peuvent porter sur une dette bilatérale ou commerciale. Les paiements générés par les EDN financent souvent des fonds d'affectation spéciale locaux pour la conservation (FASC, voir plus bas). Les banques commerciales et les organisations de conservation ont lancé ces échanges vers la fin des années 1980 pour réduire les prêts impayés d'entités de pays en développement. Des créanciers bilatéraux ou gouvernementaux participent aux EDN depuis 1990 et les gouvernements représentent à présent la majorité des renégociations de la dette. Depuis 1987, plus d'un milliard d'USD de fonds pour l'environnement ont été générés par les EDN en faveur de la

conservation dans près de 30 pays. Les négociations internationales en cours pour annuler la dette extérieure d'une quarantaine de pays pauvres sont l'occasion de promouvoir les EDN.

41. *Avantages et inconvénients.* Les EDN ont théoriquement le double avantage de réduire la dette de pays pauvres et d'appuyer la conservation tout en promouvant la reconnaissance des valeurs mondiales de la biodiversité. Grâce à eux, des fonds importants sont générés en monnaie locale pour la conservation de la biodiversité (bien que leur impact sur la dette globale d'un pays soit négligeable) et, lorsqu'ils sont utilisés pour créer des FASC, ils peuvent devenir des mécanismes de financement à long terme et attirer d'autres investissements. Pour les créanciers, les avantages des EDN sont le remboursement partiel d'un prêt qui, autrement, n'aurait peut-être pas été remboursé, et des avantages fiscaux potentiels et une image positive dans public. Les inconvénients des EDN sont la nécessité de longues négociations et le risque que le pays débiteur utilise les fonds en remplacement de dépenses du budget national qui auraient dû être affectées à la conservation.
42. *Pertinence pour la CITES.* Jusqu'à présent, les EDN ont été concentrés dans quelques programmes de donateurs et quelques organisations internationales telles que *Conservation International*, *Nature Conservancy* et le Fonds mondial pour la nature. Les projets sur la biodiversité qui en ont bénéficié portent notamment sur l'établissement et la gestion d'aires protégées et d'aires marines et forestières vouées à la conservation. Si quelques-unes de ces initiatives favorisent la conservation d'espèces CITES, l'on voit mal comment et dans quelle mesure elles contribuent directement à l'amélioration de l'application de la CITES.

Taxe internationale et accords commerciaux

43. Des discussions sont en cours au niveau international depuis le début des années 1990 sur la manière de financer "l'indivis mondial" (l'atmosphère, les océans, la biodiversité et les forêts tropicales). Parmi les suggestions qui ont été faites, on peut citer la perception taxes et de droits environnementaux (comme une taxe mondiale sur les émissions de CO₂ ou une taxe internationale sur le transport aérien) et l'affectation d'une partie de taxes mondiales non environnementales (comme la taxe Tobin – taxe sur les transactions financières internationales proposée par l'économiste lauréat du prix Nobel James Tobin). Les accords sur le commerce international offrent aussi, en théorie du moins, de bonnes possibilités de financement de la conservation, soit par la libéralisation du commerce des produits de la biodiversité résultant d'une production durable (et utilisant les produits de la vente pour financer des activités de conservation dans les pays d'exportation), soit par la réglementation du commerce international pour que les pays qui utilisent durablement les ressources naturelles ne soient pas confrontés à une concurrence injuste de pays qui ont des coûts de production peu élevés pour une production non durable.
44. *Avantages et inconvénients.* L'établissement de plans de taxation mondiaux est extrêmement difficile car il implique un transfert de souveraineté à une autorité supranationale. La volonté politique n'existe pas encore et il est peu probable que les accords de taxation suggérés se concrétisent bientôt. Dans la pratique, la libéralisation du commerce international tend à exacerber l'utilisation non durable des ressources; les restrictions au commerce, qui sont des éléments importants de la conservation de la biodiversité, sont difficiles à financer.
45. *Pertinence pour la CITES.* Le problème du financement des réglementations sur le commerce concerne particulièrement la CITES car souvent, la réglementation stricte du commerce des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I ne génère pas de recettes qui serviront à faire respecter la Convention, alors que le régime de commerce réglementé découlant de l'inscription à l'Annexe II peut générer des recettes (par une taxe sur le commerce, par exemple) pour financer l'application du régime. Le commerce international durable des espèces sauvages procure aux pays de production de précieuses recettes d'exportation qui peuvent être récupérées, par le biais de taxes, de redevances, de quotas et autres instruments, pour aider à financer les mesures de conservation dans ces pays. Les accords de taxation internationaux, en revanche, offrent actuellement peu d'espoir d'un financement mondial de l'application de la CITES.

Certification

46. La certification est un mécanisme international du marché appliqué volontairement au niveau national par des producteurs de produits de la biodiversité. La certification de produits gérés durablement,

comme le bois, des produits forestiers autres que le bois, le thon pêché en respectant les dauphins, les fermes à crocodiles et à tortues, repose sur l'idée que les consommateurs sont prêts à payer plus cher ces produits et qu'en augmentant la demande de marchandises produites durablement, la certification incitera d'autres producteurs à améliorer leurs pratiques de gestion. Divers plans de certification ont été établis par des organisations internationales, notamment *Forest Stewardship Council*, *Marine Stewardship Council* et l'Organisation internationale de normalisation, allant de la certification accordée par un pays à une concession, à la certification d'un label de produits par une société.

47. *Avantages et inconvénients.* Les plans de certification peuvent servir à obtenir de meilleurs prix pour les produits résultant d'une gestion durable et à inciter les producteurs à adopter des pratiques durables. Elle peut aussi améliorer la transparence et la transparence des industries et les rendre plus propices à l'appui de donateurs. Cependant, dans la pratique, la certification a eu des effets assez limités et peu d'éléments indiquent qu'elle amène les producteurs à appliquer une gestion plus durable. L'adoption plus généralisée de la certification est entravée par le coût parfois excessif de la certification et du processus de surveillance.
48. *Pertinence pour la CITES.* La certification peut être un mécanisme utile pour renforcer l'application de la CITES. Le Comité pour les plantes a étudié le rôle possible de la certification forestière dans le processus scientifique d'émission des avis de commerce non préjudiciable pour les essences forestières CITES inscrites à l'Annexe II. Plusieurs programmes de certification internationaux ou nationaux pourraient augmenter l'efficacité de l'application de la CITES par le biais de la mise en œuvre de régimes d'exploitation durable.

Instruments et mécanismes financiers nationaux

Allocations budgétaires gouvernementales

49. Partout dans le monde, le financement par le budget public est la principale source de financement de la conservation de la biodiversité et il est probable que cela continuera d'être le cas pendant un certain temps encore. Le total des dépenses publiques dans le monde pour les aires protégées est estimé à 3,2 milliards d'USD par an. Mais si les gouvernements sont la source prépondérante du financement de la conservation dans les pays développés, l'assistance internationale des donateurs fournit relativement plus de ressources que la dépense publique dans les pays en développement. Souvent, les dépenses de conservation se répartissent entre différents ministères – environnement, agriculture, forêts, pêche. Les dépenses publiques spéciales allouées à des fonds sur l'environnement, les subventions et les exemptions de taxes sont évoqués plus bas.
50. *Avantages et inconvénients.* Les budgets du secteur public sont établis annuellement, de sorte que le montant disponible pour la conservation une année donnée n'est pas toujours prévisible et le financement de la conservation est souvent le premier poste du budget à subi des coupes lorsque la conjoncture économique est difficile. Les allocations budgétaires générales pourraient être augmentées si l'on pouvait convaincre les gouvernements des avantages économiques de la conservation de la biodiversité.
51. *Pertinence pour la CITES.* L'application de la CITES est largement financée par les allocations budgétaires générales. Cela vaut pour des activités telles que l'élaboration et l'application de lois et de réglementations, de procédures administratives, et la création d'incitations économiques et sociales et de politiques commerciales ainsi que l'action menée au plan national pour le respect de la loi et la lutte contre la fraude (sensibilisation, formation, suivi, inspections, enquêtes, saisies, confiscations, poursuites en justice et condamnations).

Les fonds d'affectation spéciale pour la conservation et les fonds nationaux pour l'environnement

52. Les fonds d'affectation spéciale pour la conservation (FASC) sont des instruments financiers voués par la loi à la conservation de la biodiversité. Les FASC visent en général une région ou un programme particulier. Les fonds nationaux pour l'environnement (FNE) sont eux aussi réservés mais ils couvrent d'ordinaire l'ensemble du réseau national d'aires protégées; certains FNE servent à réaliser des objectifs environnementaux plus larges. Il y a actuellement plus de 40 FASC dans le monde et leur financement varie. Certains sont financés par une dotation forfaitaire initiale; d'autres

reçoivent des fonds de l'aide internationale ou d'EDN. Cependant, la plupart des FASC sont conçus pour être autofinancés. Une étude récente des Parties à la CITES a révélé que le financement des FASC provient de diverses sources, notamment de taxes à l'exportation de spécimens, de permis CITES, de permis de chasse, des forêts et des produits forestiers, et de l'écotourisme.⁴

53. *Avantages et inconvénients.* Les recettes émanant des FASC et des FNE assurent la stabilité du financement de la conservation et de son suivi, qui, d'ordinaire, ne sont pas couverts par les donateurs. En tant que sources de financement souples et axées sur le long terme, elles facilitent la planification stratégique des activités de conservation et permettent le recours à des démarches de gestion adaptatives. Une fois lancés, ces fonds sont très efficaces pour attirer d'importants fonds supplémentaires de donateurs internationaux ou nationaux. Toutefois ces fonds ne sont pas appropriés lorsque la ressource subit une menace grave et urgente, nécessitant de mobiliser rapidement des montants élevés. Souvent, les fonds sont hors de portée, financièrement, de nombreux pays en développement, car il requiert en général un minimum de 5 millions d'USD pour avoir un bon rapport coûts/efficacité.
54. *Pertinence pour la CITES.* Le recours aux FASC à l'appui de l'application de CITES est bien documenté. L'étude évoquée plus haut sur les Parties à la CITES montre que les FASC ont financé une large gamme d'activités CITES, notamment un travail de terrain sur les espèces CITES, le financement de programmes de formation et d'éducation, la lutte contre le braconnage et le commerce illicite, l'achat de terres pour la conservation d'espèces particulières accordant des indemnités ou des incitations aux communautés locales affectées par la faune sauvage et restaurant les écosystèmes et les populations de faune sauvages. Ainsi, les FASC fournissent un appui précieux aux pays qui n'ont pas les ressources financières et humaines requises pour respecter leurs obligations découlant de la CITES.

Taxes et redevances

55. Le recours à des taxes et à des redevances pour financer la conservation est largement répandu dans les pays développés et les pays en développement. Les options de taxation incluent l'affectation de tout ou partie d'une ou plusieurs taxes générales (taxe sur les sociétés, impôt sur le revenu, sur la propriété, taxe sur les ventes, TVA, taxe foncière) ou des taxes sélectives (taxes douanière et à l'exportation, taxes d'aéroport et hôtelière, taxe sur le tourisme) pour financer les activités de conservation. Les options de redevance sont nombreuses et incluent des redevances sur les touristes (pour entrer dans des aires protégées ou sur la plongée, par exemple), redevances sur l'extraction de ressources naturelles, sur la chasse, et sur les inspections. Les taxes, les redevances et les autres dispositifs fiscaux et les incitations économiques (droit de propriété, quotas d'exportation et de prises commercialisables) peuvent contribuer aux buts de la Convention (voir document CoP13 Doc. 13).
56. *Avantages et inconvénients.* Le recours aux incitations économiques et mécanismes fiscaux dans le cadre des stratégies de conservation nationales et régionales, en conjonction avec les moyens et les réglementations de contrôle plus traditionnels présentent des avantages. Les taxes et les redevances peuvent générer des recettes régulières, récurrentes, qui ne relèvent pas de l'agenda des donateurs. Elles permettent de récupérer des bénéfices économiques de l'utilisation des ressources et peuvent être consacrées à des priorités de conservation spécifiques. Les inconvénients de ces incitations et mécanismes sont leur dépendance d'une capacité institutionnelle et fiscale forte et d'un système de récupération et de lutte contre la fraude effectif, ainsi que leurs effets négatifs possibles sur les plus démunis, dont l'existence dépend de l'accès aux ressources naturelles.
57. *Pertinence pour la CITES.* Les incitations économiques et les mécanismes fiscaux jouent plusieurs rôles importants: i) ils garantissent l'utilisation durable des espèces inscrites à l'Annexe II; ii) ils en promeuvent le rétablissement; iii) ils arrêtent ou renversent les effets des facteurs de déclin de certaines populations; et iv) ils réinvestissent les profits du commerce des espèces sauvages dans leur gestion et leur conservation. Les Parties devraient envisager d'inclure des incitations économiques et des dispositifs fiscaux dans leur politique nationale et d'utiliser ces outils pour l'application de la CITES en collaboration avec d'autres conventions et organisations internationales.

⁴ Voir document SC46 Doc. 8.

Le niveau optimal des taxes et des redevances doit être déterminé, par le biais d'études par pays de la fixation des prix, afin de maximiser la récupération de recettes par ces mécanismes financiers.

Les amendes et les sanctions

58. Les contrevenants aux lois et réglementations environnementales sont souvent passibles d'amendes et de sanctions pécuniaires et, dans les cas graves, de poursuites judiciaires pouvant entraîner des amendes administratives modérées pour les premières infractions et des sanctions importantes pour les délits graves. Les recettes récupérées grâce aux amendes et aux sanctions peuvent servir à financer les fonds pour l'environnement ou aller à des aires ou à des projets spécifiques.
59. *Avantages et inconvénients.* Les amendes et les sanctions peuvent être une source de recettes considérable et inciter au respect des réglementations sur la conservation. Les amendes sont en général jugées équitables car elles mettent en lumière le principe du "pollueur payeur", mais il peut y avoir des iniquités et une inefficacité car poursuivre les petits contrevenants nécessite une lutte contre la fraude relativement coûteuse tandis que les gros contrevenants – tant publics que privés – passent parfois à travers les mailles du filet. Le flot des recettes sous forme d'amendes et de sanctions est très imprévisible; elles ne conviennent pas pour financer le fonctionnement régulier des programmes de conservation. Quant aux taxes et aux redevances, le montant total des recettes générées dépend de l'ampleur et de l'efficacité de la lutte contre la fraude.
60. *Pertinence pour la CITES.* Les Parties à la Convention s'engagent à sanctionner le commerce pratiqué en violation de la CITES et, comme stipulé à l'Article VIII, paragraphe 2, de la Convention, "une Partie peut, lorsqu'elle le juge nécessaire, prévoir toute procédure de remboursement interne des frais qu'elle a encourus et résultant de la confiscation de spécimens qui ont fait l'objet d'un commerce en violation de mesures prises en application des dispositions de la présente Convention." Le niveau des amendes et des sanctions imposées par les Parties et l'utilisation des recettes qu'elles génèrent varie beaucoup. De plus, l'utilisation des fonds obtenus est très variable: ils peuvent aller à des programmes pour des espèces particulières ou être inclus dans les recettes publiques générales.

Loteries

61. Les loteries sont administrées par des agences nationales ou d'Etat ou par des opérateurs privés sous licence du gouvernement. Dans le monde entier, elles totalisent quelque 140 milliards d'USD par an, ce qui représente une source de financement potentielle considérable. Certains pays les utilisent pour financer des programmes éducatifs, sanitaires, sportifs et environnementaux. La loterie nationale néerlandaise, par exemple, remet chaque année 60% de son chiffre d'affaires brut (l'équivalent de 156 millions d'USD en 2001) à 40 ONG néerlandaises et internationales pour des projets sur la conservation de la nature, l'allègement de la pauvreté et les droits de l'homme. Jusqu'en 2002, le WWF-Pays-Bas a reçu au total 128 millions d'USD de cette loterie.
62. *Avantages et inconvénients.* Les loteries étant d'ordinaire séparées du budget général, l'utilisation des recettes qu'elles génèrent ne sont pas soumises aux restrictions légales applicables à la dépense des recettes provenant des taxes. Toutefois, en général, seuls des pays développés, notamment les Etats-Unis, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, les affectent à des programmes de conservation.
63. *Pertinence pour la CITES.* Certaines ressources de loteries fournies à des organisations internationales de conservation telles que *Birdlife International*, le Fonds mondial pour la nature et *Royal Society for the Protection of Birds* ont été utilisées à l'appui d'activités de conservation dans des pays en développement, quoiqu'il soit peu probable que des montants importants aient été directement affectés à l'application de la CITES.

Subventions et exemptions fiscales

64. Les subventions et les exemptions fiscales pour des activités de conservation fonctionnent comme les appuis budgétaires publics et peuvent encourager une utilisation des terres favorable à la conservation (culture biologique ou plantation d'arbres) et les donations personnelles à des sites ou à des fonds de conservation.
65. *Avantages et inconvénients.* Les subventions et exemptions fiscales ciblées sont plus faciles à

négocier que les allocations publiques générales. Quoi qu'il en soit, elles ne peuvent être appliquées par les pays pauvres qui ont peu de marge budgétaire et une base de taxation restreinte. Dans tous les cas, ces incitations doivent être soigneusement gérées pour éviter les dépendances à long terme.

66. *Pertinence pour la CITES.* La contribution des subventions et des exemptions fiscales à l'application de la CITES se limite à l'appui qu'elles génèrent pour les activités de conservation.

Conclusion

67. Le Secrétariat relève un manque d'informations pertinentes pour la CITES sur l'éventail de dispositifs et d'instruments financiers. L'on voit mal dans quelle mesure ces mécanismes sont efficaces pour le renforcement de l'application de la CITES au plan national. Peu de mécanismes et d'instruments financiers visent directement à l'application de la CITES, bien que certains appuient la conservation d'espèces CITES. L'on n'a pas non plus de compréhension claire et complète des besoins financiers nécessaires pour l'application effective de la Convention ou pour améliorer cette application.
68. Le Secrétariat estime qu'il est important de continuer d'étudier les mécanismes du secteur privé et du secteur public pouvant apporter des avantages à la CITES, et d'étudier la faisabilité de concevoir un dispositif financier pour l'application de la Convention. Ce serait nécessairement un mécanisme international, compte tenu du mandat mondial de la Convention et des avantages mondiaux de son application effective. Un dispositif mondial permettrait une approche programmatique et systématique à l'établissement des priorités et à l'allocation des ressources pour une application effective.
69. En tant que mécanisme de financement des trois autres AME sur la biodiversité, le FEM devrait être envisagé comme arrangement possible. Les principes opérationnels du FEM indiquent qu'il soutient financièrement la modification ou l'ajout de mesures qui entraîneraient des avantages mondiaux pour l'environnement, sous forme de subsides et de concessions couvrant les surcoûts agréés ces mesures. Les surcoûts assumés par les Parties à la CITES pour réaliser des avantages mondiaux pour l'environnement associés à la conservation d'espèces en danger d'importance mondiale entrent exactement dans la logique d'un financement par le FEM. Un autre mécanisme financier, distinct, pour la CITES, représenterait un double-emploi considérable dans la gestion des coûts, et la perte d'une occasion d'intégration stratégique des AME clés de la biodiversité, et la réelle possibilité que le financement par un mécanisme sape l'action entreprise par un autre.
70. Toujours en faveur du financement par le FEM, le Secrétariat CITES estime qu'il est important qu'il continue de collaborer avec la CDB et les autres AME, et qu'il envisage des moyens d'intégrer les décisions et les mesures des diverses conventions. C'est important non seulement pour obtenir un financement mondial mais aussi pour renforcer l'efficacité et le rendement de ce financement pour réaliser des avantages mondiaux pour l'environnement. De même, des arrangements pour coopérer avec des régimes de commerce internationaux tels que l'OMC devraient être envisagés pour améliorer le rapport coût/efficacité.

Analyse comparative des ressources, instruments et mécanismes financiers

Ressources, instruments et mécanismes financiers	Potentiel de recettes	Stabilité des recettes	Facilité d'administration	Efficacité des coûts	Efficacité pour la conservation	Pertinence pour la CITES
Ressources financières internationales						
Banques multilatérales et agences d'aide bilatérales	Elevé	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Elevée	Moyenne-Elevée
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Elevé	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Elevée	Elevée
ONU et agences internationales	Elevé	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Elevée	Elevée
Fondations privées internationales et ONG	Elevé	Faible-Moyenne	Elevée	Elevée	Elevée	Moyenne
Partenariats public/privé	Moyen	Faible-Moyenne	Elevée	Elevée	Elevée	Faible-Moyenne
Instruments et mécanismes financiers internationaux						
Fonds d'investissement pour la biodiversité	Faible	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne	Faible
Echanges dettes/nature	Elevé	Moyenne	Faible	Moyenne	Elevée	Moyenne
Taxe internationale et accords commerciaux	Moyen	Faible-Moyenne	Faible	Faible-Moyenne	Faible-Moyenne	Faible-Moyenne
Certification	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyenne-Elevée
Instruments et mécanismes nationaux de financement						
Allocations budgétaires gouvernementales	Elevé	Moyenne	Moyenne	Elevée	Moyenne-Elevée	Elevée
Fonds d'affectation spéciale sur la conservation	Elevé	Elevée	Moyenne	Moyenne	Elevée	Moyenne-Elevée
Taxes et redevances	Moyen	Moyenne	Faible	Moyenne	Moyenne	Elevée
Amendes et sanctions	Moyen	Faible	Faible	Faible-Moyenne	Faible-Moyenne	Elevée
Loteries	Moyen	Faible	Moyenne	Moyenne	Faible-Moyenne	Faible-Moyenne
Subventions et exemption fiscale	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible-Moyenne	Faible